

9 - Avis de constitution dans un journal d'annonces légales

Définition

Une fois les statuts signés, il est nécessaire de faire une publication de l'annonce légale pour la constitution de notre SARL. Cette publication peut se faire depuis internet, via différents sites, qui permettent de choisir le journal que l'on veut parmi ceux proposés.

Bien entendu cette publication est payante (environ entre 150 à 200€) mais aussi indispensable à notre dossier de création d'entreprise.

Processus

Vous pouvez vous rendre sur internet, par exemple sur <https://www.annonces-legales.fr>, pour commencer votre démarche. Vous constaterez que vous pouvez directement demander le journal proposant le prix le plus bas, ou bien choisir votre journal vous-même.

Une fois le journal choisi, il ne vous reste plus qu'à remplir le formulaire avec les bonnes informations. Ces dernières sont toutes dans les statuts que vous avez déjà rédigés.

Globalement, nous devons retrouver les informations suivantes :

- Date de création de la SARL
- Le nom commercial et le sigle de l'entreprise
- Forme sociale (SARL)
- Montant du capital social
- Adresse complète du siège social
- Objet social
- Durée de la société
- Noms, date et lieu de naissance, nationalité, et adresses complètes du ou des gérant(s)